

Mairie de Saint Sulpice sur Lèze

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, douze avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sulpice sur Lèze, assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Maire.

Étaient présents : Mme SUZANNE Colette, M DHERS Raphaël, Mme FAUSTINI Marie-Claire, Mme CONDIS Sylvette, M LEBLANC Daniel, Mme TAILHAN Josiane, CANAL Marie-Claude, M CORATO Stéphane, M TOFFOLO Fabien, Mme CARDONA Eveline, M CARDONA Jean-Luc, Mme COLLAO Marta, M MARTIN Yves, M GRIFFOUL Michel.

Procuration : M LANTA Max à M DHERS Raphaël
Mme PRUVOST Yveline à Mme FAUSTINI Marie-Claire
Mme GIANNELLI Juliette à Mme CARDONA Eveline
M SCHOULER Luc à M CARDONA Jean-Luc

Absent : Mme LAGARDE Nadia

Par application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme CONDIS Sylvette, est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 février 2017

Madame le Maire demande au Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 27 février 2017 dont copie a été adressée à chaque conseiller municipal avec les convocations.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.

DECIDE d'approuver le procès-verbal n° 2017-03 du 27 février 2017.

2017/4/1 : Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune

Madame le Maire ayant quitté la séance, Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M DHERS Raphaël.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer.

APPROUVE le Compte Administratif 2016 de la Commune, dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 502 344.44 €
Recettes de l'exercice	<u>2 456 450.30 €</u>
Déficit de l'exercice	45 894.14 €
Excédent antérieur	<u>178 150.05 €</u>
Excédent total de clôture	132 255.91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	964 033.70 €
Recettes de l'exercice	<u>930 654.48 €</u>
Déficit de l'exercice	33 379.22 €
Excédent antérieur reporté	<u>428 256.65 €</u>
Excédent au 31/12/2016	394 877.43 €

Intégration, résultat au 31/12/2016, du budget annexe zone Ste Anne	<u>-52 273.77 €</u>
Excédent total de clôture	342 603.66 €

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

Le solde des restes à réaliser présentant un besoin de financement de 35 800.72 €, **le résultat doit être corrigé en conséquence.**

Il s'élève donc à 306 802.94 €.

2017/4/2 : Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DHERS Raphaël

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017/4/3 : Approbation du Compte Administratif de la Régie Municipale des Transports

Madame le Maire ayant quitté la séance

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M DHERS Raphaël

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer

APPROUVE le Compte Administratif 2016 de la Régie Municipale des Transports dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	60 508.18 €
Recettes de l'exercice	<u>58 006.74 €</u>
Déficit de l'exercice	2 501.44 €
Excédent antérieur	<u>13 880.06 €</u>
Excédent de clôture	11 378.62 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	3 521.40 €
Recettes de l'exercice	<u>7 494.25 €</u>
Excédent de l'exercice	3 972.85 €
Excédent antérieur	<u>17 165.13 €</u>
Excédent de clôture	21 137.98 €

Mairie de Saint Sulpice sur Lèze**Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017****2017/4/4 : Approbation Compte de Gestion 2016 de la Régie Municipale des Transports**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DHERS Raphaël

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017/4/5 : Approbation Compte Administratif de la Zone Ste Anne

Madame le Maire ayant quitté la séance, Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M DHERS Raphaël.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer

APPROUVE le Compte Administratif 2016 de la Zone Ste Anne (budget annexe) dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	284 074.57 €
Recettes de l'exercice	<u>284 074.57 €</u>
Excédent antérieur	0.10 €
Excédent de clôture	0.10 €

de la section de fonctionnement**Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice	367 624.57 €
Recettes de l'exercice	<u>255 079.57 €</u>
Déficit de l'exercice	112 545.00 €
Excédent antérieur	<u>60 271.13 €</u>
Déficit de clôture	52 273.87 €

de la section d'investissement

Résultat final cumulé du budget annexe à sa clôture soit : déficit de 52 273.77 €

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017**2017/4/6 : Approbation du compte de gestion de la Zone Ste Anne**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017/4/7 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Compte tenu de la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 1.8% les taux d'imposition communaux.

Les nouveaux taux s'établiraient comme suit :

Taxe d'habitation	16,94%
Taxe Foncière bâtie	16,11%
Taxe Foncière non Bâtie	108,64%
Contribution Foncière des Entreprises	22,22%

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante par 14 voix pour et 4 contre.

DECIDE d'adopter pour 2017 les taux d'imposition proposés par Madame le Maire.

2017/4/8 : Approbation du Budget Primitif de la commune

Madame FAUSTINI présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la commune dont les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 820 485,91 €, celle de la section d'investissement à la somme de 546 566,53 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, par 14 voix pour, 4 abstentions.

DECIDE :

- de voter le budget primitif communal présenté.

M CARDONA soulève le problème de l'augmentation des charges de personnel. Pour lui, il est préférable d'avoir moins de personnel et de recourir pour certaines tâches à des entreprises privées.

2017/4/9 : Approbation du Budget Primitif de la Régie Municipale des Transports

Madame FAUSTINI présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 de la Régie Municipale des Transports dont les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 66 378, 62 €, celle de la section d'investissement à la somme de 28 632, 23 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité de ses membres présents.

DECIDE :

- de voter le budget primitif 2017 de la Régie Municipale des Transport.

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017**2017/4/10 : rénovation de l'éclairage public en divers secteurs**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 20/10/16 concernant **la rénovation de l'éclairage public en divers secteurs (tranche 2017)**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

☒ Rénovation de l'éclairage public Avenue Marcel Vidal entre le Pont de la Lèze et la sortie du Village, y compris le rond-point de la Méditerranée :

- Dépose de 14 appareils d'éclairage public vétustes 150 Watts SHP (PL n°4-6 et de 20 à 22 et de 33 à 42).
- Dépose de 4 appareils d'éclairage public vétustes 250 Watts SHP (PL n°7-8-9 et 19).
- Dépose d'un appareil d'éclairage public vétuste 70 Watts SHP.
- Fourniture et pose sur les mâts existants de 19 appareils d'éclairage public à LED 75 Watts maximum dotés d'un système bi-puissance (50 %) afin de limiter la consommation électrique entre 22h00 et 05h00 du matin.

☒ Rénovation de l'éclairage public sur la Petite Route de Lézat :

- Dépose de 5 appareils d'éclairage public vétustes 100 Watts SHP (PL n°23-26-28-29 et 32).
- Dépose de 5 appareils d'éclairage public vétustes 50 Watts SHP (PL n°24-25-27-30 et 31).
- Fourniture et pose sur les supports béton existants de XX appareils d'éclairage public à LED 40 Watts.
- Les appareils seront installés sur des crosses de 5° d'inclinaison afin de limiter la pollution lumineuse, ils seront également dotés d'un système bi-puissance (50 %) afin de limiter la consommation électrique entre 22h00 et 05h00 du matin.
- Rénovation complète de la commande EP avec horloge astronomique radiopilotée 2 canaux et protection par disjoncteur différentiel.

☒ Rénovation de l'éclairage public du Parking de l'Ecole élémentaire :

- Dépose de 16 ensembles simple d'éclairage public vétustes de type "boule" 100 Watts SHP (mâts + appareils) => PL n°327 à 336 et 341-346-348-349-472 et 473.
- Dépose de 4 ensembles double d'éclairage public vétustes de type "boule" 100 Watts SHP (mâts + appareils) => PL n°337 à 340 et 342 à 345.
- Fourniture et pose, en lieu et place, de 20 ensembles d'éclairage public (h=4,50 m) équipés d'appareils à LED 36 Watts maxi dotés d'un système bi-puissance (50 %) afin de limiter la consommation électrique entre 22h00 et 05h00 du matin.

☒ Mise en place de 2 points lumineux devant le City-Park comprenant :

- La fourniture et pose de 2 mâts cylindroconiques de 8 mètres de hauteur équipés d'un module solaire photovoltaïque, d'une batterie, d'un appareil à LED 60 Watts et d'un système de gestion intégré.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	17 756€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	65 600€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	29 394€
<hr/>	
Total	112 750€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire.

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

S'ENGAGE à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus
DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

2017/4/11 : Restauration du Tabernacle du XVIII siècle

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la rénovation du Tabernacle du XVIII siècle, volé à l'église en décembre 2014 et retrouvé par la gendarmerie en septembre 2015.

Elle soumet à cet effet le devis établi par l'Atelier d'Autan de Marquefave qui s'élève à la somme de 988€ (options comprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de procéder à la rénovation du tabernacle du XVIII ème Siècle

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017

SOLLICITE auprès de la DRAC une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette opération.

2017/4/12 : Réalisation d'un plan de désherbage

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de s'inscrire dans l'objectif « zéro pesticides » et indique que les pratiques de désherbage dans les espaces publics doivent être repensées.

Elle propose de réaliser un plan de désherbage communal intégrant un état des lieux initial des pratiques phytosanitaires sur la commune, la définition des objectifs d'entretien et le choix des méthodes en adaptant les pratiques d'entretien selon les caractéristiques des zones concernées.

Un bureau d'étude spécialisé peut réaliser cette mission qui est subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après consultation, elle propose de retenir la proposition du bureau FREDON ENGINEERING qui s'élève à 5000€ HT.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres:

DECIDE de s'engager dans l'objectif zéro pesticide
de réaliser un plan de désherbage communal

ACCEPTE la proposition du Bureau Fredon Engineering pour réaliser le plan de désherbage

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

2017/4/13 : Tarifs cantine 2017/2018

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer une actualisation aux tarifs de la cantine scolaire sauf pour le repas pris le mercredi par les enfants ne participant pas à l'ALSH qui serait maintenu au tarif actuel et d'instaurer un tarif pour les enfants des communes extérieures qui n'auront pas signé de convention de participation, un tarif pour les inscriptions occasionnelles et un tarif pour les enfants non-inscrits et sans justificatifs.

Les tarifs 2017/2018 s'établiraient comme suit :

- Tarif enfant abonné de Saint Sulpice et des communes ayant conventionné 3,20 €
- Tarif enfant occasionnel de Saint Sulpice et des communes ayant conventionné 3,70 €
- Tarif enfant des communes extérieures non conventionnée et les occasionnels 4,20 €
- Participation interclasse 0,70 €
- Tarif adulte 6,70 €
- Repas ALSH (facturé par organisme gestionnaire) 3,20 €
- Repas du mercredi pour enfant ne participant pas à ALSH et les enfants non inscrit et sans justificatif 6,00 €

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

DECIDE que les tarifs 2017/2018 restauration scolaire s'établiront comme suit :

➤ Tarif enfant abonné de Saint Sulpice et des communes ayant conventionné	3,20 €
➤ Tarif enfant occasionnel de Saint Sulpice et des communes ayant conventionné	3,70 €
➤ Tarif enfant des communes extérieures non conventionnée et les occasionnels	4,20 €
➤ Participation interclasse	0,70 €
➤ Tarif adulte	6,70 €
➤ Repas ALSH (facturé par organisme gestionnaire)	3,20 €
➤ Repas du mercredi pour enfant ne participant pas à ALSH et les enfants non inscrit et sans justificatif	6,00 €

2017/4/13 : Tarifs ALAE 2017/2018

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2017/2018 les tarifs ALAE appliqués pour l'année scolaire 2016/2017.

Les tarifs 2017/2018 s'établiraient comme suit :

	Matin	Soir
*ALAE tarif: 1 ^{er} tranche (0-650) :	0.95 €	1.15 €
2 ^{ème} tranche (651-900)	1.10 €	1.30 €
3 ^{ème} tranche (>901)	1.30 €	1.55 €
*ALAE pour les enfants bénéficiant du transport scolaire :	0.25 €	
*Tarif occasionnel	2.05 €	
*Tarif du mercredi (12h à 12h30)	2.05 €	

Elle rappelle qu'il est tenu compte du quotient familial pour l'application de ces tarifs

Les tarifs de l'ALSH demeurent inchangés

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents

DECIDE que les tarifs 2017/2018 ALAE s'établiront comme suit :

	Matin	Soir
*ALAE tarif: 1 ^{er} tranche (0-650) :	0.95 €	1.15 €
2 ^{ème} tranche (651-900)	1.10 €	1.30 €
3 ^{ème} tranche (>901)	1.30 €	1.55 €
*ALAE pour les enfants bénéficiant du transport scolaire :	0.25 €	
*Tarif occasionnel	2.05 €	
*Tarif du mercredi (12h à 12h30)	2.05 €	

Elle rappelle qu'il est tenu compte du quotient familial pour l'application de ces tarifs

2017/4/15 : vente pelle retro cochet SP250 et de la balayeuse MOREL 1600TH

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de précéder à la vente de la pelle rétro cochet SP250 et de la balayeuse MOREL 1600TH, non utilisées par les services techniques.

Elle indique qu'une proposition a été formulée par M TAILLANDIER pour un montant de 3700€ pour la pelle cochet SP250 et par le GAEC Des ruchers Ste Marie pour un montant de 1200€ pour la balayeuse MOREL 1600TH

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres:

- **DECIDE** la vente de la pelle rétro crochet SP 250 et de la balayeuse MOREL 1600TH
- **ACCEPTE** la proposition de M TAILLANDIER d'un montant de 3700€.
- **ACCEPTE** la proposition du GAEC des ruchers Ste Marie pour un montant de 1200€

La séance est levée à 22h30

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

Procès-verbal comprenant la délibération 2017/4/1, 2017/4/2, 2017/4/3, 2017/4/4, 2017/4/5, 2017/4/6, 2017/4/7, 2017/4/8, 2017/4/9, 2017/4/10, 2017/4/11, 2017/4/12, 2017/4/13, 2017/4/14, 2017/4/15